

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 365

présenté par  
M. Hetzel et M. Reiss

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après la deuxième occurrence du mot :

« couple »,

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 32 :

« ou de décès d'un de ses membres ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il convient de conserver cette disposition du code de la santé publique.